



# SNITM-FO

Syndicat National des Ingénieurs et Techniciens de la Météorologie

## Compte rendu du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 30 SEPT 2011

### ***METNEXT, ou comment continuer à gaspiller les deniers publics !***

Après 2 déclarations préalables interpellant les administrateurs sur les inquiétudes légitimes du personnel face aux réorganisations territoriales et les mises en place à marche forcée des réformes de la prévision, le PDG ne répond que partiellement pour donner la parole au Directeur de la Recherche. Il nous donne un éclairage avisé des conclusions du Comité Scientifique de l'établissement, qui s'est réuni en mars dernier.

Dans ce domaine de la recherche météorologique, le COMSI soutient particulièrement :

- Les orientations en matière de prévisions numériques, dont les moyens doivent continuer à se renforcer avec un gain espéré en puissance de calcul (x10 en 2013, x20 en 2015) et en ressources humaines (passage de 74 à 77 emplois dans le futur COP) : augmentation de la résolution (AROME 1,3 km et ARPEGE 7,5), prévisions d'ensemble Arpège et Arome, versions « Prévision Immédiate » d'Arôme et même « gros aéroports », tout en préconisant la définition bien réfléchie de nouveaux scores (l'EQM du géopotenciel à 500 hPa atteint ses limites !)
- La recherche de synergie en matière d'observation non spatiale entre la recherche et l'opérationnel (pour avoir l'air au courant, dites maintenant l'Exploration et la Surveillance...), avec des exemples comme le futur réseau de lidars des aéroports, tout en préconisant la poursuite de l'accès facilité aux données pour les chercheurs (renforcement de la politique des données publiques) et la formation d'une nouvelle génération de chercheurs en instrumentation.
- La politique suivie en matière de couplage Océan/Atmosphère, en mettant l'accent sur la participation de l'établissement aux recherches pour le 5ème rapport du GIEC, la déclinaison d'échelle régionale des changements climatiques et l'implication dans le domaine des prévisions décennales et saisonnières.

*Pour le SNITM-FO, ces avis du COMSI sont suffisamment élaborés pour être quasi consensuels, tout cela dans le cadre d'une modélisation numérique française dont la qualité croît plus vite que celle des autres Services Nationaux. A notre question sur le risque d'émergence d'une modélisation « privée » (des officines reprenant assez facilement les modèles américains pour tenter une « descente d'échelle »), on nous répond qu'elle n'est pas pour l'instant capable d'une très grande valeur ajoutée (en l'absence de possibilité d'assimilation de données à échelle très fine) et aussi que cela plaide pour le statu-quo sur notre indépendance en matière de prévision numérique sur le domaine du globe. Un bémol toutefois, la politique suivie dans le cadre des « données publiques » : si elle est favorable au monde de la recherche, elle est actuellement d'une application désastreuse pour les demandes « simples » (on les balade désormais entre le « in et le off » line, le commercial ou le PSI, comme s'il appartenait au demandeur de connaître ces subtilités... Bonjour l'image de l'établissement !)*

Le PDG résume ensuite son point d'actualité à une seule information : l'Autorité de la Concurrence, suite à l'enquête et toute la procédure qui a suivi sa saisie par notre concurrent Météo Consult en mars 2009, s'engage dans une réponse par la procédure dite des engagements. En clair, face aux accusations prononcées (pratiques anti concurrentielles liées à l'utilisation de subventions publiques pour pratiquer des prix trop bas dans nos offres du domaine commercial), l'Autorité de la concurrence :

- Reconnaît la position dominante de Météo-France sur le marché concurrentiel (>50% du marché)
- Affirme que la comptabilité analytique de l'établissement n'est pas suffisamment fine et précise pour lui permettre de savoir si les accusations de subventionnement croisé sont ou non fondées

Elle nous a donc demandé de proposer des engagements répondant de manière permanente et crédible à ces soupçons...La réponse de Météo-France selon le PDG consiste à garantir une certification indépendante de notre

comptabilité analytique (en plus de nos commissaires aux comptes) et à pouvoir justifier a posteriori, pour chaque offre commerciale à façon, de la manière dont MF a établi son prix et ses marges bénéficiaires. Si vous voulez vous faire une opinion personnelle, la procédure et les engagements de Météo-France viennent de paraître sur : [http://www.autoritedelaconurrence.fr/user/standard.php?id\\_rub=414&id\\_article=1698](http://www.autoritedelaconurrence.fr/user/standard.php?id_rub=414&id_article=1698)

*Pour le SNITM-FO, ce n'est que le nième coup de boutoir libéral d'un groupe concurrent filiale d'un groupe de presse puissant qui veut absolument que Météo-France lui abandonne progressivement ses activités commerciales, bref qui souhaite rafler la mise sur ce marché, alors que ce n'est que le résultat des investissements publics et du travail de tous les météos depuis 20 ans... A force d'attaques croisées et répétées (centralisation de l'accueil et des réponses aux clients, renvoi maximum vers les productions automatisées, abandon des compétences locales, traitement quasi dissuasif des demandes relevant des données publiques, etc, etc...) le moral des troupes commerciales de l'établissement finit par s'effondrer : on peut raisonnablement commencer à se poser vraiment la question de la volonté profonde de l'actuelle Direction de Météo-France de conserver l'activité dite commerciale en son sein ! D'autant qu'il n'est pas question ici de procès d'intention, mais plutôt de prospective pour un établissement qui (c'est clair dans le futur Contrat d'Objectif) est sensé de nouveau pendant 5 ans ne remplacer qu'un départ sur 2... Donc il va bien falloir dégraisser quelque part, car ne mâchons pas nos mots, c'est bien encore d'un nouveau « plan social de suppressions d'emplois » dont on parle ! Dans ce contexte, vu de la Direction, externaliser toute ou partie de l'activité commerciale devient rapidement une réponse tentante qui fait d'une pierre 2 coups : se débarrasser des critiques de la concurrence en leur donnant le marché sur un plateau et permettre des suppressions de postes sur une activité qui n'a jamais été consensuelle dans la maison...*

## **Election du Vice-Président :**

En remplacement de Cyril ROGER-LACAN, François JACQ propose au conseil d'élire comme Vice-Président du CA Nicolas BOULOUIS, maître de requête au Conseil d'Etat, désigné comme personnalité qualifiée à ce conseil, et qui deviendra également président de la commission consultative des marchés.

Evitant de justesse une promotion unilatérale par le PDG, **tous les représentants du personnels s'abstiennent logiquement sur ce vote**, ce qui ne doit pas nous empêcher de souhaiter à Mr Boulouis la meilleure réussite possible pour ses fonctions au sein de l'établissement

## **Marchés publics :**

### 1. Construction des locaux R&D au CMS à Lannion

Un marché découplés en lots qui va permettre l'installation des services de recherches et développement du CMS dans des locaux enfin dignes de ce nom, pour un montant d'un peu plus de 1 400 000 € au total.

**Le vote en faveur de cet investissement est unanime**, y compris pour le SNITM-FO qui déroge à sa règle habituelle de neutralité pour les marchés publics.

### 2. Services de télécommunications pour les kiosques de Météo-France

Météo-France quitte l'opérateur historique de ces prestations au profit d'un autre poids lourd du secteur ; toutes les inquiétudes techniques (portage des n° kiosques, absorption de pointes d'appels, etc.) semblant maintenant maîtrisées par les principaux opérateurs de manière équivalente. Le choix s'est donc naturellement porté vers celui qui offre à Météo-France le meilleur pourcentage des recettes de ses numéros kiosqués.

*Il est clair que la décision est logique, puisque l'écart entre les 2 offres concurrentes est important. Mais si la décision ne semble plus guère contestable, le SNITM-FO a souligné qu'il persistait quelques risques à ce transfert (prévu pour début 2012) et surtout rappelé qu'il continuait à s'opposer fermement à la politique suivie par l'établissement en matière de kiosque téléphonique (hausse démesurée des tarifs, automatisation future avec paupérisation des contenus et conséquences humaines irréversibles, hausse « artificielle » des recettes alors que les audiences sont toujours en tendance à la baisse, etc.)*

**VOTE : CONTRE=1 (FO), ABST=1 (CGT) POUR=15 (administration + SPASMET + CFDT)**

## **Décision modificative n° 3 du budget 2011 :**

Le PDG donne la parole au Directeur Financier pour présenter cette 3<sup>ème</sup> et dernière décision modificative de l'année.

Alors que cette DM est traditionnellement assez technique (derniers ajustements entre « BOP » pour les initiés), il nous explique qu'on tente ici le début d'application de la décision d'adopter la technique des AE/CP (Autorisation d'Engagements / Crédits de Programme) pour tous les investissements importants de nature pluriannuelle. Exemples : pour construire le bâtiment du CMS de Lannion (cf. ci-dessus), ou acheter des radars (programme ARAMIS ou projet RHYTME) ou les futures stations PACOME, les budgets programmés sont forcément étalés sur plusieurs années. On ne devrait inscrire désormais dans les futurs budgets primitifs de l'établissement que la part prévue chaque année de ces investissements au long cours, ce qui évitera les reports innombrables et très difficiles à suivre d'une inscription totale au budget dès la première année du programme...

Pour anticiper au mieux ce principe dès 2011, il est donc proposé d'annuler dès cette fin d'année 5 millions € de crédits, reversés en fond de roulement, pour les prélever de nouveau en 2012. *Le SNITM-FO est plutôt favorable à cette technique, dont on peut espérer qu'elle améliorera la visibilité des investissements réellement effectués par Météo-France (dont on soupçonne d'ailleurs un fort ralentissement ces 2 dernières années sans pouvoir vraiment le prouver !)*

La DM3 entérine aussi des recettes commerciales meilleures que prévues, que l'on estime prudemment à 500 000 € de recettes supplémentaires (mais dont on sait déjà que ce sera au moins de l'ordre du million). On redéploie enfin les BOP, on enregistre quelques recettes nouvelles de contrats de recherche européens, mais surtout on annule purement et simplement les 1,4 M€ prévus comme réserve au titre de la LOLF.

*Ainsi l'Etat annule de nos comptes sans broncher la réserve de prudence dont Il imposait encore l'inscription aux budgets des Etablissements Publics il y a moins d'un an. Une aberration de plus à créditer au compte de la gestion désastreuse des deniers publics lors de ces dernières années ! Le SNITM-FO a mis l'accent sur l'injustice ressentie par le personnel : alors qu'on constate une (légère) amélioration des comptes de Météo-France (un peu plus de recettes que prévu), l'Etat en profite très vite pour se désengager encore et toujours alors que les améliorations statutaires promises au personnel par le précédent contrat d'objectif ne seront définitivement pas tenues (et ce n'est pas le vague « rattrapage » 2010 que l'on touchera peut-être en novembre qui peut annuler ces affirmations). Le personnel ne peut plus croire en aucun engagement, même signé, et le minimum en période de vaches un peu moins maigres eut été à notre avis de trouver une technique de redistribution au personnel pour regagner un peu de la confiance perdue ! Notre vote est donc bien celui de la Défiance Durable vis à vis d'une Direction que nous mettons dans le même sac que ses tutelles, jusqu'à preuve concrète de sa réelle bonne volonté vis à vis du personnel !*

**VOTE : Contre=2 (CGT, FO), Abstention= 4 (SPASMET, CFDT) Pour= 12 (Etat).**

## **Cessions de biens à France Domaine :**

Et voici déjà les premières déclinaisons du fameux Schéma Immobilier, exercice imposé par l'Etat et qui avait fait l'objet d'un vote négatif de la part des représentants du personnel en juillet (sauf pour la CFDT). Voici les biens dont on nous dit qu'ils ne nous sont plus utiles à l'établissement et qu'on va les reverser à France Domaine (tout en faisant le vœu d'un rattachement du produit des ventes au CAS Immobilier du ministère).

- Nouméa: 4 appartements
- St-Pierre et Miquelon : 2 appartements et un terrain
- Lyon Part-Dieu : les anciens locaux administratifs de la DIR/CE (estimés à un peu plus d'1M€)
- Polynésie : 1 logement à Tubuaï et 2 à Tahiti
- La Réunion : une villa

*Notre avis : les débats ont prouvé qu'il n'y avait quasiment aucune chance que l'établissement voit un jour le premier euro de ces ventes ! Au contraire, il est très probable qu'à terme, Météo-France devienne locataire (auprès de France Domaine et donc à titre onéreux !) de tous les locaux dont on pense aujourd'hui qu'ils appartiennent à l'établissement ! Notre logique est donc de s'opposer, globalement mais pas « bêtement » non plus, au Schéma immobilier. Ainsi, nous soutenons la demande légitime de retour de ces ventes dans les crédits d'investissement immobilier du ministère, et donc la demande d'avoir l'estimation de France Domaine avant de décider. Mais le SNITM-FO dénonce l'abandon « opportuniste » de tous les logements destinés au personnel, en ne se retranchant que derrière les obligations de nécessité de service, alors que le rôle social des logements cédés n'a été ni étudié ni négocié, et ce tout particulièrement outre-mer. Il semble désormais que dès qu'un logement se*

libère, MF le rende au plus vite à France Domaine ; le SNITM-FO est preneur de tous les avis éclairés sur ce sujet qui va revenir sur la tapis de nombre de CA lors des prochaines années !

**Notre vote n'a donc pas été systématique : abstention pour les ventes qui nous paraissent relever d'une bonne gestion de l'établissement, mais vote Contre lorsque les conséquences pour le personnel semblent négatives ou n'ont même pas été étudiées !**

## **Evolution de la participation de Météo-France dans METNEXT**

La SAGA METNEXT continue, comme nous vous l'avions annoncé dès ce printemps. Il s'agit cette fois de laisser CDC apporter de nouveaux fonds pour prendre la majorité des 2/3. De fait, il n'y a guère d'autre choix pour notre co-actionnaire, puisque c'est cela ou la clef sous la porte pour cette entreprise dont les pertes cumulées sont déjà abyssales et vont encore largement dépasser le million d'euros pour 2011 et 2012...

*Notre avis : la création de METNEXT était déjà une énorme erreur de gouvernance, le SNITM-FO l'avait hurlé un peu seul dès 200 : « nous n'avons rien à faire dans ce monde des requins de la finance ! ». La question que se pose maintenant sans fard l'actuel PDG est plutôt : comment ne pas perdre plus dans cette galère ! Nous respecterons la confidentialité de ses propos en affirmant que sa vision est lucide et qu'il nous l'a enfin présentée sans fard. Sa vraie question est : comment éviter de perdre plus dans cette affaire, tout en respectant notre partenaire ? Nous avons tenté d'élever le débat en plaçant le risque aux niveau des deniers publics (MF et la CDC ne sont-ils pas contrôlés par l'Etat ?). Et dans notre vision de l'intérêt du contribuable, quand on a déjà perdu dans l'affaire de quoi acheter quelques radars neufs, n'est-il pas urgent d'arrêter les frais ?*

***L'arrêt de l'activité est selon nous le seul scénario respectueux de l'argent public !***

Et nous sommes d'accord avec nos collègues du SNM qui ont de leur coté insisté sur l'opportunité de le faire dès maintenant, alors que nos comptes ne sont pas trop mauvais. Ce n'est clairement pas la solution votée par le conseil, donc nous vous en reparlerons bientôt, puisque le mauvais feuilleton Metnext continue.

**VOTE : Contre=3 (CFDT, 1 SPASMET, FO) Abst= 3 (CGT, 2 SPASMET) Pour= 11 (Etat).**

## **Location d'un terrain à Vars (06) pour implantation d'un radar bandeX**

Après les rudes débats précédents, il est clair que le vote donnant pouvoir au PDG de signer un bail de 20 ans pour implantation d'un Radar en bandeX au sommet des pistes de la station de ski de Vars dans les Alpes Maritime est de nature à détendre l'atmosphère.

**Adoption à l'unanimité**

Le bilan de la politique d'achat et éco-responsabilité a enfin été présenté en quelques minutes par la Secrétaire Générale

***Notons que le prochain Conseil d'Administration se tiendra dans 2 semaines à Paris le lundi 17 octobre. Il sera extraordinaire à double titre :***

- ***Il sera presque exclusivement consacré à l'examen du projet de Contrat d'Objectif et de Performance***
- ***Ce sera le dernier dans les locaux de l'Alma... une page d'histoire...***